

Rapport d'activités 2017

Sommaire

Rappels préalables.....	2
Le territoire	2
Le projet.....	3
L'organisation.....	3
Le rapport d'activités 2017	4
En termes de fonctionnement général.....	4
Les instances décisionnelles.....	4
Les moyens d'action	5
Par missions et/ou thèmes.....	6
L'aménagement du territoire : la mise en œuvre du SCoT - Schéma de Cohérence Territoriale -	7
L'aménagement du territoire : la révision du SCoT - Schéma de Cohérence Territoriale -	8
L'aménagement de la Baie du Mont-Saint-Michel	9
L'aménagement commercial	10
L'aménagement numérique.....	11
Le Contrat de partenariat UE- Région- Pays de Saint-Malo	12
L'EIE - Espace Info Energie -	13
La mise en place d'une PLRH - Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat -	14
Le développement des mobilités durables.....	15
L'Animation territoriale de Santé.....	16

Rappels préalables

Le pays de Saint-Malo regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2017, les 4 Communautés de communes ou d'agglomération suivantes : Saint-Malo agglomération, Bretagne Romantique, Côte d'Emeraude, pays de Dol et Baie du Mont Saint-Michel.

Les Communautés ont créé le pays de Saint-Malo au début des années 2000, afin de définir et mettre en œuvre un projet de développement commun. Conscients qu'elles partagent de nombreuses problématiques, les 4 Communautés du pays conduisent depuis, ensemble, plusieurs actions à l'échelle de ce territoire.

Le pays de Saint-Malo n'est donc pas une collectivité territoriale de plein exercice, comme la Commune, le Conseil départemental ou le Conseil régional, mais un outil de collaboration entre les 4 Communautés du pays de Saint-Malo autour d'un projet de développement commun.

Le territoire



Figure 1 : Réalisation : PETR du pays de Saint-Malo – Source : GéoBretagne – Date : Janvier 2017

En quelques chiffres ¹:

- une superficie de **1 123 km²**, couvrant le territoire de 73 Communes
- une population de **168 622 habitants**, dont 77 226 ménages
- un ensemble de **109 742 logements**, dont 25 398 résidences secondaires
- un tissu de **17 371 établissements** actifs, générant 59 982 emplois

Ce territoire correspond en tout ou partie aux zones d'emploi, aux aires de consommation, aux bassins de déplacement, aux destinations touristiques, aux quartiers maritimes... **L'échelle du pays de Saint-Malo permet ainsi d'appréhender globalement les problématiques d'emploi, de commerce, de transport...** Les Communautés peuvent ensuite identifier les réponses à apporter et, le cas échéant, mutualiser leurs moyens pour y parvenir.

Le projet

Présenté dans la Charte développement de 2001, puis précisé dans le cadre du SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale – de 2007, puis celui de 2017, **le projet de développement actuel est :**

- un projet de **croissance** fondé sur des objectifs d'accueil de plus de 30 000 habitants, qui nécessitent la construction de plus de 25 000 logements et la programmation de plus de 350 hectares de zones d'activités sur les 14 prochaines années.
- un projet d'**équilibre**, fondé sur l'organisation du territoire du pays autour d'un maillage de pôles de développement interconnectés ; ceux du Sud et de l'Est, aujourd'hui moins développés, devant connaître une croissance proportionnellement plus importante.
- un projet **durable** fondé sur la volonté de maintenir l'attractivité du territoire, tout en veillant à limiter les impacts de la croissance souhaitée, sur l'environnement, et en assurant la mise à niveau des services, afin de répondre aux besoins de cette croissance.

Le projet de développement guide les actions qui sont conduites à l'échelle du pays de Saint-Malo. Il sert par exemple de support à la définition d'orientations d'aménagement, à l'identification des projets à soutenir financièrement... La démarche d'actualisation de ce projet engagée en 2013 est aujourd'hui en cours de finalisation.

L'organisation

Pour faciliter les échanges, assurer le suivi de ce projet de développement, et conduire certaines actions en commun, les Communautés disposent d'**un outil : le PETR – Pôle d'Equilibre Territorial Rural - du pays de Saint-Malo**. Ils peuvent **également s'appuyer sur un Conseil de développement** qui réunit un certain nombre d'acteurs socio-économiques du pays.

Le PETR du pays est un syndicat mixte, dont les membres sont les 4 Communautés du pays précitées. Il est piloté par un Comité de 30 délégués et un Bureau de 12 membres. Doté d'un budget pour 2017 de près de 962 000 €, alimenté par environ 375 000 € de contributions des Communautés (2,25 € par habitant), le PETR du pays dispose au 1^{er} janvier 2018, d'une équipe d'une dizaine d'agents à la disposition des Communautés et des Communes du pays.

Le Conseil de développement du pays de Saint-Malo – le CODESEN – Conseil de Développement Economique Social et Environnemental – n'a pas d'existence juridique. Il regroupe plus d'une centaine

¹ Données INSEE 2014 en vigueur au 1er janvier 2017

d'acteurs locaux, issus des sphères économiques, associatives, syndicales... Les réflexions du CODESEN sont pilotées par un Bureau, composée d'une vingtaine de membres, avec l'appui de moyens mis à disposition par le PETR du pays.

Le rapport d'activités 2017

En termes de fonctionnement général

Les instances décisionnelles

Comme bon nombre de collectivités territoriales, le PETR du pays de Saint-Malo est administré par un Comité, regroupant les délégués titulaires et suppléants désignés par les 4 Communautés membres. La composition du Comité de pays est actuellement la suivante :

Communautés	Titulaires	Suppléants
Saint-Malo agglomération	Pierre-Yves Mahieu	Dominique Louvel
	Michel Lefeuvre	Jean-Luc Beaudoin
	Nathalie Levillain	Yves Allaire
	Luc Couapel	Marcel Le Moal
	Joël Hamel	Régis Pruvost
	René Bernard	Ange-René Lebellour
	Jean-Luc Dupuy	Joseph Alix
	Patrick Charpy	Jacques Huchet
	Michel Hardouin	Thierry Nuss
	Jean-Pierre Huet	Yves Chesnais
	Jean-Francis Richeux	Yannick De Charette
	Claude Renoult	Jean-Michel Le Pennec
CdC Bretagne Romantique	André Lefeuvre	Robert Monnier
	Rémy Bourges	Benoît Sohier
	Joël Le Besco	Christian Toczé
	Didier Robin	Florence Deniau
	Louis Rochefort	Loïc Lebret
	Jacques Borde	Evelyne Simon-Glory
CdC Côte d'Emeraude	Jean Claude Mahé	Vincent Denby Wilkes
	Alain Launay	François Moreau
	Michel Penhouët	Eugène Caro
	Bernard Dubois	Bruno Fontaine
	Pierre Contin	Philippe Guesdon
CdC Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel	Denis Rapinel	Patrice Rota
	Marie Elisabeth Solier	Serge Bedoux
	Jean-Paul Erard	Jean-Louis Després
	Jean-Luc Bourgeaux	Jean-Yves Guitton
	Louis Thebault	Sylvie Dugueperoux
	Christophe Fambon	Jean-Pierre Héry
	Louis Leport	Rémi Chapdelaine

Depuis le dernier renouvellement général, le Comité de pays est assisté dans le pilotage du PETR du pays par un Bureau composé de 12 membres, dont un Président et 5 Vice-présidents. Les élus délégués du pays ont ainsi souhaité assurer un portage équilibré des réflexions « pays », par l'ensemble des Communautés membres. La composition du Bureau de pays est actuellement la suivante :

Membre	Fonction	Champ des délégations	Communauté
Claude RENOULT	Président		Saint-Malo agglomération
Pierre-Yves MAHIEU	1er Vice-président	L'aménagement	Saint-Malo agglomération
Rémy BOURGES	2ème Vice-président	Le numérique	Bretagne Romantique
Michel PENHOUE	3ème Vice-président	La contractualisation	Côte d'Emeraude
Denis RAPINEL	4ème Vice-président	Le développement durable	Ex Pays de Dol de Bretagne
Louis THEBAULT	5ème Vice-président	Le tourisme	Ex Baie du Mont Saint-Michel
André LEFEUVRE	Membre du bureau		Bretagne Romantique
Jean Claude MAHÉ	Membre du bureau		Côte d'Emeraude
René BERNARD	Membre du bureau		Saint-Malo agglomération
Jean-Luc BOURGEOUX	Membre du bureau		Ex Pays de Dol de Bretagne
Patrick CHARPY	Membre du Bureau		Saint-Malo agglomération
Didier ROBIN	Membre du bureau		Ex Baie du Mont Saint-Michel

Enfin, des groupes de travail ont également été définis, afin de suivre les différentes actions engagées à l'échelle du pays et / ou pour faciliter le travail de chacun des Vice-présidents dans leurs champs respectifs de délégations. La liste, l'intitulé et la composition en termes d'élus, de ces différents groupes de travail, est la suivante :

Nom	Composition en termes d'élus ²
Commission Aménagement	2 élus / Communauté
Commission Numérique	Délégués des Communautés à MEGALIS
Comité unique de programmation	Membres du Bureau de pays
Commission Energie	2 élus / Communauté
Commission Mobilité	1 élu / Communauté
Commission Tourisme	1 élu / Communauté
Comité de pilotage Santé	2 élus / Communauté

Globalement, l'année 2017 a notamment été rythmée par plusieurs réunions de Bureau et de Comité :

Bureau : 10 février, 31 mars, 12 mai, 9 juin, 8 septembre, 3 novembre, 17 novembre
 Comité : 10 mars, 27 juin, 17 octobre, 8 décembre

Les moyens d'action

Afin de conduire des actions en commun, à l'échelle du pays de Saint-Malo, une équipe d'une dizaine d'agents a été constituée. Dans une optique de mutualisation, la plupart des agents est salariée par Saint-Malo agglomération, au sein de la Direction de la coopération territoriale, l'ensemble de cette Direction étant mise à disposition du PETR. Compte-tenu de la spécificité de certaines missions, quelques agents dépendent d'autres organismes, tels que le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine ou le Centre communal d'action sociale de Saint-Malo. L'équipe du pays de Saint-Malo se composait en 2017 comme suit :

Directeur	Bertrand DOUHET
Chargée de mission aménagement	Josépha ROUGER (remplacé par Éric BECET durant 6 mois)
Chargé de mission numérique	Charly MERCIER

² Suite à la création au 1^{er} janvier 2017, d'une nouvelle Communauté de communes du pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint-Michel, issue de la fusion de 2 anciennes Communautés, les élus délégués au pays ont souhaité ne pas modifier le nombre d'élus membres des différentes Commissions de travail. Jusqu'en 2020, la nouvelle Communauté dispose donc du double de nombre d'élus que les autres Communautés.

Chargée de mission contractualisation	Sonia DE NEYMET VIVEROS
Gestionnaire contractualisation	Marie-Christine DUFRESNE
Chargée de mission animation	Romain CROSNIER
Chargé de mission énergie	Gireg LE BRIS
Conseiller info énergie	Gustavo LEITE PINTO (jusqu'au 31 août 2017)
Chargé de mission projet de territoire	Erwann GUYOMARD (depuis le 1 ^{er} juin 2017)
Animatrice territoriale de santé	Floriane MERCIER
Assistante administrative	Claire BERNABÉ

La majeure partie des services du pays est installée dans un bâtiment situé au 23 de l'Avenue Anita Conti à Saint-Malo. Particulièrement bien placé, à proximité immédiate de la gare et du pôle culturel de Saint-Malo, ce bâtiment bénéficie d'une bonne visibilité et accessibilité, et offre les espaces nécessaires au bon fonctionnement des services : espace d'accueil et d'information pour l'EIE – Espace Info Energie -, une dizaine de bureau pour chacune des missions du pays, une salle de réunion d'une quinzaine de places...

Les locaux permettent également l'accueil d'un agent de l'ADIL – Association Départementale d'Information Logement – et d'un agent de Saint Malo Agglomération dans le cadre de l'OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat –, réparti sur 3 jours par semaine.

Par missions et/ou thèmes

Comme indiqué précédemment, les actions engagées au niveau du PETR du pays, pour mettre en œuvre le projet de développement, ont trait à plusieurs champs :

- en termes d'**aménagement** (SCoT, commerce, agriculture...), l'arrêt d'orientations permet de fixer des grands objectifs et principes directeurs d'organisation du territoire du pays.
- en termes de **numérique** (haut débit, ADSL, fibre optique...), les acteurs locaux conduisent des réflexions communes pour anticiper et faciliter le déploiement de la fibre optique.
- en termes de **contractualisation** (contrat Région, LEADER, FEAMP...), plusieurs dispositifs financiers permettent de mobiliser des aides pour soutenir les projets stratégiques et innovants.
- en termes de **développement durable** (énergie/logement, mobilité durable, circuits courts...), la mobilisation des acteurs publics et privés permet à chacun de s'emparer de sujets nouveaux.
- en termes de **tourisme**. Cette thématique, investie à l'occasion du renouvellement des instances exécutives du pays, vise à répondre aux enjeux liés à la mise en place de la nouvelle destination.

Comme indiqué précédemment, le PETR du pays porte également une action en matière de santé : l'ATS – Animation Territoriale de Santé -. Celle-ci est déléguée en mise en œuvre au CCAS – Centre Communal d'Action Sociale – de Saint-Malo.

En fonction des actions conduites en 2017, chacune des missions et/ou des thèmes précités fait ainsi l'objet ci-après d'un bilan synthétique.

L'aménagement du territoire : la mise en œuvre du SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale –

Objet : suivre et mettre en œuvre les orientations du SCoT, afin d'assurer un aménagement équilibré du territoire du pays

Référent élu : Pierre-Yves MAHIEU, Vice-président à l'aménagement

Référent technique : Josépha ROUGER, Chargée de mission aménagement
(remplacé par Éric BECET durant 6 mois)

Financement : Conseil Régional, Communautés.

Contexte : par le biais du SCoT, les élus locaux arrêtent des orientations et objectifs communs aux différentes politiques publiques locales en matière d'urbanisme, de logement, de déplacement, de commerce, de grands équipements, d'environnement... Ces orientations et objectifs portent sur l'organisation de l'espace et déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles ou forestiers à préserver.

Les orientations et objectifs du SCoT qui sont fixés dans le document d'orientation et d'objectifs du SCoT sont ensuite déclinés dans les documents, programmes et projets locaux tels que les PLU – Plans Locaux d'Urbanisme, les cartes communales, les PLH – Programmes Locaux de l'Habitat –....



Le PETR du pays de Saint-Malo est directement partie prenante à l'élaboration de ces documents d'urbanisme locaux, en tant que personne publique associée. En cela, le PETR accompagne les démarches d'élaboration et de révision relatives à ces documents et les délégués du pays sont également appelés à émettre un avis dans le cadre de la procédure d'élaboration de ces documents.

Données clefs sur le pays : principales orientations du SCoT 2007 à l'horizon 2030 :

- Inscrire le développement durable au cœur du projet de développement.
- Renforcer l'attractivité du territoire
 - * accueillir 35 000 nouveaux habitants
 - * construire 22 000 nouveaux logements
- Organiser un développement équilibré de l'ensemble du territoire.

Bilan 2017 : le service mutualisé a suivi et accompagné plus d'une dizaine de procédures d'adaptation des documents d'urbanisme locaux. 4 projets de PLU arrêtés (Saint-Méloir des Ondes, Dol-de-Bretagne, Saint-Domineuc et Pleurtuit) ont fait l'objet d'échanges approfondis. Bien qu'analysés par anticipation sous l'angle du SCoT 2017, les avis officiels ont été émis en fonction du SCoT 2007, toujours en vigueur.

Perspectives 2018 : suite à l'approbation du SCoT 2017, il conviendra d'accompagner l'ensemble des collectivités locales, dans la mise en œuvre des nouvelles orientations. Cela donnera lieu notamment :

- au développement d'actions pédagogiques (publication de fiches pratiques, organisation de réunions d'information...)
- à l'engagement de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux (analyse de l'existant au regard du SCoT 2017, conseil aux collectivités...)
- à la poursuite du suivi des procédures d'adaptation et de l'analyse des nouveaux projets de document d'urbanisme locaux

L'aménagement du territoire : la révision du SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale –

Objet : faire évoluer les orientations du SCoT, afin d'adapter les orientations d'aménagement du pays, aux évolutions réglementaires nationales et aux nouveaux enjeux identifiés sur le territoire

Référent élu : Pierre-Yves MAHIEU, Vice-président à l'aménagement

Référent technique : Josépha ROUGER, Chargée de mission aménagement
(remplacé par Éric BECET durant 6 mois)

Financement : Etat, Conseil Régional, Communautés.

Contexte : le SCoT fixe des objectifs communs aux différentes politiques publiques locales en matière d'urbanisme, de logement, de déplacement, de commerce, d'équipements, d'environnement... Le SCoT est, par nature, amené à évoluer au fil du temps.

De plus, les évolutions règlementaires des dernières années ont fortement impacté les documents d'urbanisme, et le SCoT en particulier, dont le rôle et le contenu ont été renforcés. C'est pourquoi les délégués au pays ont décidé en juillet 2013, d'engager la révision du SCoT actuel, démarche qui doit permettre d'ajuster le projet en fonction des nouveaux enjeux.

Après 3 années de procédure, la révision du SCoT a déjà donné lieu à l'actualisation du diagnostic (2014), à la mise à jour du PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durable - (2015), et à l'élaboration d'un projet de DOO – Document d'Orientation et d'Objectifs – (2016).

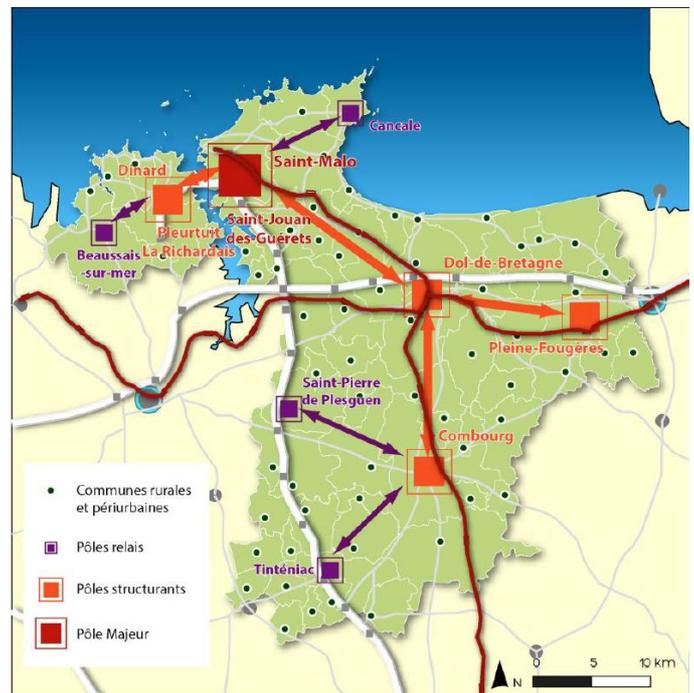


Illustration 1 : Armature territoriale du pays de Saint-Malo

Données clefs sur le pays : principales orientations du SCoT 2017 pour les 14 prochaines années :

- accueil potentiel de plus de 30 000 habitants, nécessitant la construction possible de 25 000 logements,
- plafonnement des surfaces potentielles d'extension urbaine à 80 hectares / an en moyenne,
- préservation de la trame verte et bleue du territoire, tout particulièrement sur le littoral du pays.

Bilan 2017 : L'année 2017 a principalement été consacrée à la concertation. Suite à l'arrêt du projet de SCoT en mars 2017, ce dernier a d'abord été adressé pour avis à l'ensemble des PPA – Personnes Publiques Associées – à la procédure. Le projet de SCoT arrêté et les avis des PPA ainsi recueillis ont ensuite fait l'objet d'une enquête publique. Au vu de l'ensemble des observations émises, les élus locaux ont débattu et effectué un certain nombre d'ajustements au projet. Le projet de SCoT révisé a enfin été approuvé par délibération le 8 décembre 2017.

Perspectives 2018 : Le SCoT 2017 devrait être pleinement exécutoire au cours de la dernière quinzaine du mois de février 2018. Le processus de révision sera alors terminé. L'Etat peut toutefois demander à modifier le document, ce qui retarderait l'entrée en vigueur du SCoT.

L'aménagement de la Baie du Mont-Saint-Michel

Objet : prendre en compte les spécificités et enjeux propres à la Baie du Mont-Saint-Michel, notamment du point de vue environnemental, patrimonial et économique

Référent élu : Pierre-Yves MAHIEU, Vice-président à l'aménagement

Référent technique : Bertrand DOUHET, Directeur

Financement : Etat, Conseil Régional, Communautés.

Contexte : le territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel présente de nombreuses spécificités. Celles-ci sont liées au contexte géographique, d'un territoire entre terre et mer, qui présente une très grande richesse d'environnements naturels. Ce territoire a été fortement modelé par l'homme, qui depuis fort longtemps, s'y est implanté et s'est attaché à développer de nombreuses activités (agriculture, pêche, cultures marines ...).

Ce contexte géographique et la qualité de l'environnement de la Baie soulèvent toutefois parallèlement un certain nombre d'enjeux liés :

- à la préservation des paysages. Inscrit au patrimoine mondial de l'humanité depuis 1970, l'UNESCO attend que la qualité du site soit préservée par l'élaboration d'un plan de gestion.
- aux possibilités de développement. Compte-tenu des atouts précités, le territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel constitue un site naturel d'accueil de nouvelles populations et de développement d'activités....



Données clefs sur le pays :

- Une géologie particulière, caractérisée par 3 secteurs : les marais, les hauteurs granitiques, et 2 émergences
- Une topographie inversée très marquée à l'origine d'un réseau dense de canaux, digues et fossés
- Des activités économiques principales liées à l'agriculture et/ou aux activités de cultures marines

Bilan 2017 :

Compte-tenu du rôle reconnu aux collectivités locales, agissant dans le cadre d'un InterSCoT, l'année 2017 a donné lieu au lancement de plusieurs actions complémentaires visant à engager l'élaboration d'un plan de gestion :

- L'organisation des « Assises de la Baie » réunissant l'ensemble des acteurs locaux, afin de présenter les attentes de l'UNESCO et l'objet d'un plan de gestion, et échanger avec d'autres territoires français ayant déjà élaboré un plan de gestion.
- Le lancement de 2 actions parallèles : un projet de coopération avec le Val de Loire autour de la valorisation des belvédères et l'élaboration d'un plan de paysage, en tant qu'outil de mobilisation et de partage de la valeur universelle exceptionnelle des lieux. Une démarche a également été menée en vue d'élargir la zone tampon autour du Bien inscrit au patrimoine mondial, à l'ensemble du territoire potentiellement concerné.

Perspectives 2018 :

Dans le prolongement des travaux engagés en 2017, il s'agira notamment :

- de mener à bien le projet de coopération « belvédères » et la démarche « plan de paysage »,
- de préparer, voire d'engager, l'écriture proprement dite du plan de gestion.

L'aménagement commercial

Objet : suivre, comprendre et définir des orientations partagées en matière d'aménagement commercial

Référent élu : Pierre-Yves MAHIEU, Vice-président à l'aménagement

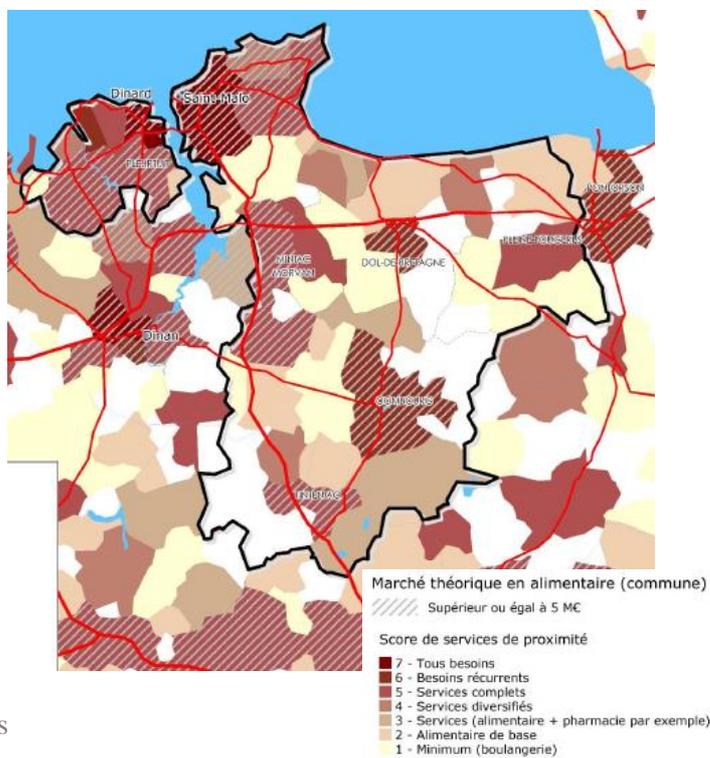
Référent technique : Bertrand DOUHET, Directeur, et Josépha ROUGER, Chargée de mission aménagement

Financement : Etat, Conseil Régional, Communautés.

Contexte : le commerce constitue une activité particulièrement structurante pour un territoire. Les activités commerciales permettent en effet de répondre aux besoins des populations, en matière d'alimentation, d'habillement, d'équipement, de santé, de cultures et de loisirs... L'implantation et l'organisation de ces activités conditionne ainsi fortement l'organisation du territoire.

Historiquement le fait de petites unités de vente de détail, généralement situées dans le centre des villes et des bourgs, les activités commerciales ont connu de profondes mutations au cours des dernières décennies, qui ont donné lieu au développement de grandes surfaces de vente en périphérie des agglomérations. Plus récemment, de nouvelles formes d'activités se développent en lien avec le commerce en ligne.

C'est pourquoi les acteurs locaux ont mis en place depuis maintenant plusieurs années, une instance de concertation commerce, réunissant les principaux acteurs locaux publics et privés, afin d'assurer un suivi partagé de l'évolution des activités commerciales sur le pays de Saint-Malo.



Données clefs sur le pays :

- Un marché théorique d'environ 1,2 milliards d'euros
- 1 850 établissements de détail pour 4 450 emplois
- 237 000 m² de grandes et moyennes surfaces
- Environ 430 m² pour 1 000 hab. de surfaces généralistes

Bilan 2017 :

Si l'instance de concertation commerce n'a pas été réunie en 2017, les questions commerciales ont été approfondies à l'occasion de différentes réunions et ateliers de travail, organisés dans le cadre d'une démarche InterSCoT portée à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine.

Ces échanges ont permis de poser les bases d'une coopération renforcée entre les SCoT d'Ille-et-Vilaine et d'identifier les prémices de potentiels indicateurs communs de suivi à l'ensemble des territoires.

Perspectives 2018 :

- Poursuite du suivi partagé du commerce et de l'InterSCoT d'Ille-et-Vilaine
- Organisation d'une réunion de l'instance de concertation commerce aux Communautés du pays

L'aménagement numérique

Objet : Accompagner les acteurs locaux dans l'anticipation, la définition et la participation à un aménagement numérique équilibré du territoire du pays

Référent élu : Rémy BOURGES, Vice-président au numérique

Référent technique : Charly MERCIER, Chargé de mission numérique

Financement : Conseil régional, Communautés

Contexte : Le très haut débit est devenu un critère essentiel d'attractivité, voire une condition d'implantation des professionnels sur le territoire. Mais aussi une réponse aux besoins des particuliers, notamment de leur confort de vie et d'usages, qui souhaitent à minima un égal accès aux offres proposées par les opérateurs.

C'est pourquoi les Communautés du pays travaillent en coopération avec l'opérateur privé Orange sur l'agglomération et l'opérateur public MEGALIS sur le reste du territoire, afin de déployer dans des délais restreints, un réseau très haut débit, via la fibre optique, sur l'ensemble du territoire.

Données clefs sur le pays :

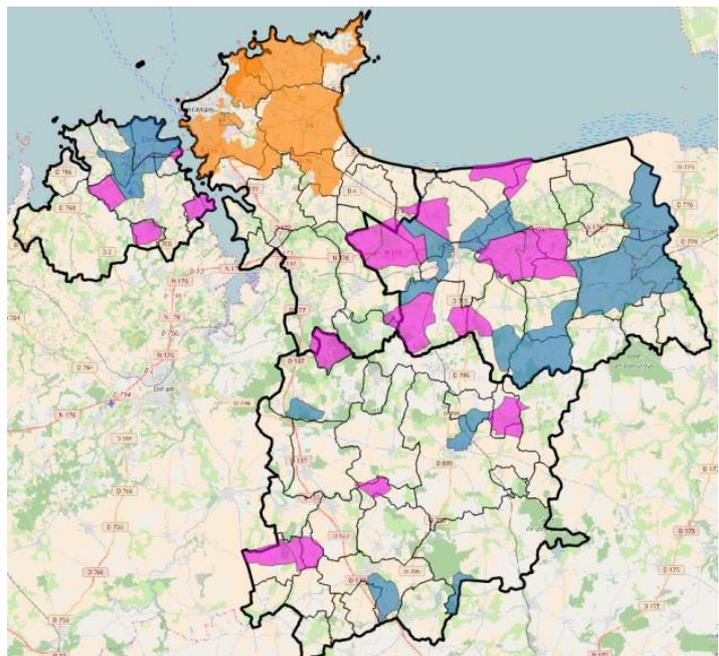
Zone de déploiement privé (2015-2020) :

28 000 prises en cours de déploiement (Lot n°1, n°2 et n°3).

Plus de 50% des prises des SMA sont concernées.

Zone de déploiement public « Bretagne Très Haut Débit » - Phase 1 (2014-2018) :

- 17 opérations de montées en débit (en rose) : permettent d'améliorer les débits existants pour environ 3 800 prises.
- 11 opérations de déploiement de fibre optique (en bleu) sont en cours, pour environ 20 865 prises.



Bilan 2017 : la mission a permis :

- de suivre les déploiements qui se sont poursuivis tant sur la zone privée, que publique : cf. état des déploiements ci-dessus.
- de définir les prochaines zones de déploiement, tant sur la zone de déploiement privée avec la publication du lot n°3, que sur la zone publique avec la définition de la phase 2 pour BTHD.
- d'accompagner les acteurs locaux (entreprises, collectivités...) sur diverses problématiques (accès aux services, avancement travaux...) : près de 200 interventions.
- de créer et développer un plan de communication en vue d'informer le plus largement possible l'ensemble des concitoyens.

Perspectives 2018 : suite au départ de l'agent en poste depuis 2015, le nouvel agent qui sera recruté devra poursuivre les missions mutualisées de suivi des déploiements et d'accompagnement des acteurs locaux. Compte-tenu de l'accélération prévue des déploiements, il conviendra également d'optimiser les process en vue de répondre aux sollicitations.

Le Contrat de partenariat UE- Région- Pays de Saint-Malo

Objet : à travers la mobilisation de fonds régionaux et/ou européens territorialisés, favoriser le développement du territoire par le soutien à la réalisation de projets locaux et/ou européens, si possible structurants

Référent élu : Michel PENHOÛËT, Vice-président à la contractualisation

Référentes techniques : Sonia de NEYMET VIVEROS et Marie-Christine DUFRESNE, chargées de mission

Financement : Europe, Conseil régional, Communautés

Contexte : en lien avec les orientations du projet stratégique établi à l'échelle du pays, le contrat de partenariat élaboré en 2014-2015, a été bâti autour de priorités thématiques :

- Soutien à l'investissement et au développement des filières porteuses d'avenir, pour la création d'emplois et d'entreprises;
- Renforcement de la capacité du territoire du pays, à préserver son patrimoine naturel exemplaire, et à promouvoir des projets innovants ayant des impacts limités sur l'environnement;
- Amélioration de l'accessibilité du territoire du pays et de son ouverture, à travers de nouvelles solutions de mobilité éco- responsables ;
- Développement équilibré du pays.

Il se décline en outils financiers que les porteurs de projet peuvent actionner, et cumuler, le cas échéant : Fonds régional, FEDER (Fonds Européen pour le Développement Régional), FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche).

Données clefs sur le pays : Chiffres clefs relatifs aux dispositifs financiers :

Volet régional : 13 572 794 €, pour la période 2014-2020, à ce jour : 19 projets sélectionnés ; 4 en instruction

Volet FEDER : 1 712 119 €, pour la période 2014-2020, à ce jour : 9 projets sélectionnés ; 5 en instruction

Volet LEADER : 1 753 084 €, pour la période 2014-2020, à ce jour : 11 projets sélectionnés ; 7 en instruction

Volet FEAMP : 1 140 402 €, pour la période 2016-2020, à ce jour : 4 projets déposés

Bilan 2017 :

La révision du volet régional du contrat aboutit fin 2017 à la ventilation de 7 885 111 € de crédits complémentaires ; de nouveaux projets ont également pu être accompagnés.

S'agissant du FEDER, les volets « réhabilitation thermique » et « mobilité » permettent une perspective d'engagement fort ; les axes « numérique » et « énergies renouvelables » sont également activés, permettant la mobilisation des crédits sur les 4 priorités de l'ITI. De nouvelles opérations liées principalement au numérique augurent la programmation totale de cet axe. L'enjeu réside désormais dans la programmation définitive des fonds l'échelle régional à travers la constitution de dossiers complets.

S'agissant du LEADER, les retards liés à la disponibilité des cadres et outils de gestion continuent de faire peser un risque sur les porteurs de projet qui souhaitent s'engager dans ce volet, même si de nouvelles sélections d'opérations ont eu lieu. Des inquiétudes demeurent quant au réel effet-levier du FEADER. Le même constat peut être dressé pour le volet FEAMP qui ne devrait être engagé qu'en janvier 2018.

Perspectives 2018 :

- > Simplifier l'accès aux dispositifs européens pour une mobilisation locale.
- > Poursuivre l'accompagnement effectif des porteurs de projets.
- > Assurer une programmation optimale des dotations financières.

L'EIE - Espace Info Energie -

Objet : sensibiliser et conseiller les particuliers du pays de Saint-Malo sur leurs consommations d'énergie et leur logement.

Référent élu : Denis RAPINEL, Vice-Président au développement durable

Référent technique : Gireg LE BRIS, Chargé de mission énergie

Financement : ADEME, Conseil régional

Contexte : la lutte contre le changement climatique et contre la précarité énergétique nécessitent une évolution profonde du secteur du bâtiment. Cette évolution, complexe et multiple, rend indispensable l'accompagnement des ménages dans la construction ou la rénovation de leur logement.

Il est important de pouvoir leur apporter un conseil clair et neutre pour les guider au travers des nombreuses solutions qui s'offrent à eux.

Un service a ainsi été mis en place en 2011 pour conseiller les particuliers, par rapport aux économies d'énergie à réaliser dans leur logement, à l'occasion d'un projet de construction ou de rénovation.



Données clefs sur le pays :

Près de 110 000 logements sur l'ensemble du pays de Saint-Malo :

- dont 37 000 résidences principales construites avant 1974 (soit avant toute réglementation thermique)
- et 28 000 résidences principales construites entre 1975 et 1990.

Des logements n'ayant pas, ou peu, été rénovés thermiquement en l'absence de réglementation restrictive.

Bilan 2017 :

L'EIE a touché plus de 1 800 personnes en 2017, à l'occasion de conseils individuels en permanence ou lors de différentes animations. Le nombre de personnes conseillées en permanences progresse nettement par rapport à l'année précédente.

L'EIE a continué de s'impliquer dans le fonctionnement de la Maison de l'habitat qui, depuis le 1^{er} septembre 2014, regroupe dans les locaux du pays, plusieurs services d'information et de conseil sur le logement.

L'EIE a été durant l'année 2017 un partenaire privilégié des acteurs locaux, en se rendant disponible à l'occasion de diverses actions. De nombreuses animations (salons, cycles de conférences, balades thermographiques...) ont été réalisées sur l'ensemble des EPCI en partenariat avec les services.

Perspectives 2018 :

- Poursuivre le conseil et la sensibilisation des particuliers
- Intégrer le fonctionnement de la PLRH – Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat - notamment via le déploiement de permanences dans les Communautés
- Intégrer le service comme service des Communautés
- Réaliser des animations sur les territoires de toutes les Communautés
- Consolider les partenariats locaux, notamment liés à la Maison de l'habitat

La mise en place d'une PLRH – Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat –

Objet : mobiliser l'ensemble des acteurs locaux du territoire, en vue d'optimiser l'impact des actions actuellement déployées, pour accroître le nombre de rénovation

Référent élu : Denis RAPINEL, Vice-Président au développement durable

Référent technique : Gireg LE BRIS, Chargé de mission énergie

Financement : ADEME, Conseil régional

Contexte : la question de la rénovation de l'habitat mobilise un grand nombre d'acteurs : artisans du bâtiment, architectes et maîtres d'œuvre, collectivités locales...

Pour autant, compte-tenu de l'état actuel du parc de logements, et des objectifs de réduction de consommation énergétiques, le nombre actuel de rénovations reste trop limité.

**Vous rénovez ?
On vous conseille !**



**Rénov' Habitat
Bretagne**

Un réseau public | Un guichet unique
Un accompagnement local



L'Etat et les Régions entendent ainsi développer sur l'ensemble du territoire, un réseau de PLRH – Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat – qui permette de démultiplier le nombre de rénovations réalisées chaque année. Ces PLRH ont une mission d'accueil, d'information et de conseil du consommateur. Elles peuvent également favoriser la mobilisation des professionnels et du secteur bancaire, animer un réseau de professionnels et d'acteurs locaux et mettre en place des actions facilitant la montée en compétences des professionnels.

Données clefs sur le pays :

Près de 110 000 logements sur l'ensemble du pays de Saint-Malo :

- dont 37 000 résidences principales construites avant 1974 (soit avant toute réglementation thermique)
- et 28 000 résidences principales construites entre 1975 et 1990.

Des logements n'ayant pas, ou peu, été rénovés thermiquement en l'absence de réglementation restrictive.

Bilan 2017 :

Suite à l'état des lieux du secteur du logement sur le pays de Saint-Malo est apparu un important besoin d'intervenir dans le secteur de la rénovation, aussi bien énergétique qu'en faveur du maintien à domicile.

L'importance de l'enjeu nécessitant une mobilisation large, un travail de concertation avec les acteurs de l'habitat et les élus a été réalisée afin de partager les besoins et coécrire le projet de mise en œuvre d'une PLRH.

Enfin, la concertation a abouti au dépôt d'une candidature, portée par le PETR, à l'appel à projet régional pour la mise en place d'une PLRH, candidature qui a été retenue.

Perspectives 2018 :

- Valider l'engagement des Communautés du pays dans la mise en place d'une PLRH
- Déployer les moyens humains nécessaires à la réalisation des actions prévues
- Intégrer la PLRH comme un service des communautés
- Inaugurer le nouvel accompagnement des particuliers sur l'ensemble du territoire

Le développement des mobilités durables

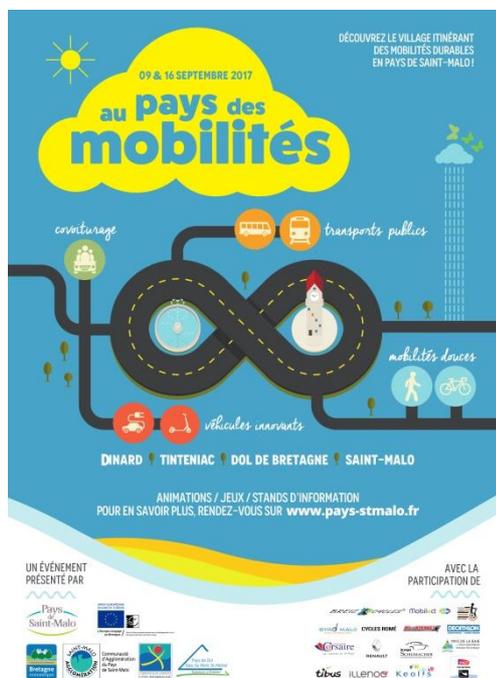
Objets : Favoriser les mobilités sur le territoire du pays et permettre le développement des alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Référent élu : Denis RAPINEL, Vice-Président au développement durable

Référent technique : Romain CROSNIER, Chargé de mission

Financement : Europe, ADEME, Communautés

Contexte : dans le cadre de la politique d'amélioration des mobilités sur le territoire du pays, une étude sur la pratique intermodale conduite en 2014-2015 a permis de dresser un état des lieux général en termes d'offre de transport et de pratiques. Les conclusions de l'étude ont confirmé l'importance pour les délégués des Communautés d'appréhender la thématique mobilité, à l'échelle du pays. Un ensemble de préconisations a ainsi pu être identifié.



Données clefs sur le pays :

- Près de 80% des trajets domicile-travail sont réalisés en voiture individuelle.
- Un nombre important de communes n'est pas desservie par une offre TER ou interurbaine
- Le territoire est faiblement maillé en aires de covoiturage.

Bilan 2017 :

Organisation de la 2ème édition du « Village itinérant des mobilités » à l'échelle du pays, dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité. L'objectif est d'inciter le grand public à expérimenter les alternatives à l'usage individuel de la voiture. Une édition par Communauté a permis au travers d'animations ludiques et de l'action des acteurs locaux de la mobilité, d'avoir une communication importante auprès des populations et de leur proposer une opération de gratuité des transports sur une semaine complète (6 opérateurs impliqués). Une action spécifique à destination des entreprises a été initiée.

Le « Village itinérant des mobilités » a été primé par le prix du GIE Transport Public dans la catégorie Changement de comportement et par un coup de cœur du Ministère de la transition énergétique pour la Journée nationale de la Qualité de l'Air.

Perspectives 2018:

- Organisation d'une nouvelle action de sensibilisation commune, à l'échelle du pays, dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité 2018 : la 3ème édition du Village itinérant des mobilités, encadrée par la Commission mobilité qui reprendra les concepts qui ont fonctionné (animation ludique ayant pour but d'inciter à l'expérimentation, opération de gratuité des transports), tout en travaillant sur les améliorations pointées suite à la 2ème édition : étendre la sensibilisation sur l'ensemble de l'année 2018, accompagner les entreprises du territoire pour permettre aux salarié·e·s d'accéder plus facilement aux éco-mobilités.
- Finalisation du schéma des aires de covoiturage, en vue d'établir un document de référence pour les pouvoirs publics, dans leur planification et leurs aménagements. L'objectif est de favoriser la pratique du covoiturage en la rendant visible et en offrant un niveau de maillage adapté et cohérent à l'échelle du pays.

L'Animation territoriale de Santé

Objet : Promouvoir la prévention et la promotion de santé auprès des populations du pays de Saint-Malo

Référent élu : *Nathalie LE VILLAIN, Déléguée pays en charge de la santé*

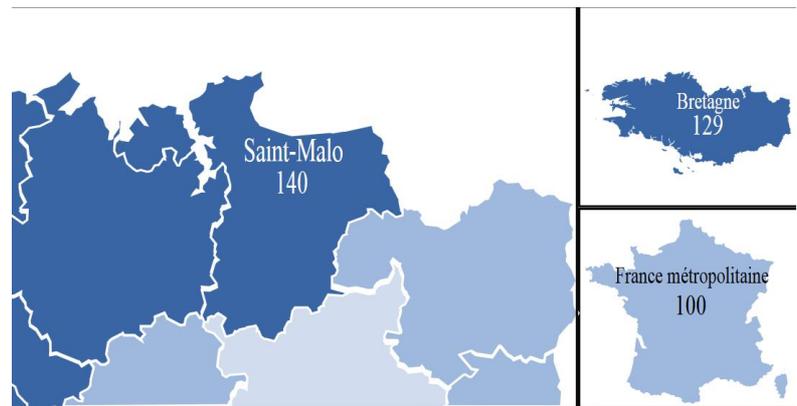
Référent technique : *Floriane MERCIER, Animatrice territoriale de santé*

Financement : *Agence régionale de santé, Conseil régional, Communautés et CCAS Saint-Malo*

Contexte : Le Conseil régional et l'Agence régionale de santé soutiennent ainsi depuis 2004, les dispositifs d'animation territoriale de santé.

Ces derniers visent à définir un programme local d'actions de promotion de la santé, à conseiller et accompagner les porteurs de projet, ainsi qu'à informer et communiquer sur les actions ainsi engagées.

Le pays de Saint-Malo s'est engagé dès 2004 dans ce dispositif, dont il a délégué la mise en œuvre au CCAS (Centre Communale d'Action Sociale) de Saint-Malo.



Indice comparatif de mortalité - Deux sexes - Période 2008 – 2012 - Prématurée évitable – source : ORSB

Bilan 2017 : Dans le cadre d'une nouvelle convention tripartite conclue entre l'Agence régionale de santé, le Conseil régional et le PETR :

- Animation des groupes de travail thématiques pour élaborer un programme d'actions dans les champs prioritaires (santé mentale, violences faites aux femmes, vie affective et sexuelle, activités physiques, addictologie ...). Dans ce cadre, mise en place d'actions (forum « santé mentale & travail », dépistage, table ronde) et réalisation de 4 formations sur le territoire.
- Mise à disposition des élus locaux et des acteurs de terrain, de ressources mutualisées (documentation et outils) regroupées au sein d'un pôle documentaire situé dans les locaux de la Maison de la famille à Saint-Malo : 47 professionnels reçus, 4500 documents diffusés et 41 outils pédagogiques prêtés
- Un soutien méthodologique à l'élaboration d'actions est apporté aux acteurs du territoire
- Améliorer la coordination et l'information entre les actions locales de santé.

Perspectives 2018 :

- Elaborer un CLS – Contrat Local de Santé – à l'échelle du pays
- Poursuivre du dispositif sur les priorités du territoire, sur l'accès à la documentation et à l'information
- Animer des comités thématiques et mises en place d'actions (Semaine santé mentale, dépistage Journée Mondiale Sida, action sur les addictions...)
- Mettre en place une action sur l'accès aux droits et aux soins pour le public en situation de précarité en février 2018 et temps d'information pour les professionnels (automne 2018)
- Développer les formations pour les élus, professionnels et acteurs du territoire (prévention suicide, post-vention, Vie Affective et sexuelle, Addictologie...)